

Paris, le 19 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'affichage d'informations sur la cellule Signal-Sports devient obligatoire dans tous les établissements d'activités physiques et sportives



À partir d'aujourd'hui, mercredi 19 novembre 2025, près de 330 000 établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) rendent visible l'affichage de la cellule Signal-Sports. Cette obligation répond à l'arrêté du 20 mai 2025, qui impose un affichage dans tous les lieux où se pratique une activité physique ou sportive.

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : « *La mise en place de la cellule Signal-Sports en 2019 a été une étape déterminante dans la lutte contre les violences dans le sport. Elle constitue un premier levier indispensable à la libération de la parole. Je salue le courage des victimes et témoins qui, nous aident à faire du sport un espace de respect, de confiance et d'émancipation. Cet affichage, désormais obligatoire dans plus de 330 000 vestiaires en France, est une nouvelle étape dans la lutte contre les violences dans le sport.* »

Signal-Sports, le réflexe contre les violences dans le sport

En place depuis décembre 2019, Signal-Sports est la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport.

Victime ou témoin, toute personne ayant connaissance d'une situation de violence, qu'elle soit mineure ou majeure, pratiquante amateur ou de haut niveau peut saisir Signal-Sports. Les associations spécialisées dans l'aide aux victimes peuvent également signaler des faits de violences.

Depuis sa création, la cellule a traité **plus de 2 400 signalements**, ce qui a conduit les préfets de département à prononcer **près de 1 200 mesures administratives d'interdiction d'exercer des fonctions d'encadrement auprès du public, notamment auprès des mineurs**. Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2025, **703 signalements ont été transmis aux services départementaux du ministère (Services départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport – SDJES) pour conduire les enquêtes administratives**. Parmi les 4,4 millions de contrôles des antécédents judiciaires effectués, 1 000 personnes ont fait l'objet d'une mesure administrative d'éloignement des publics. Un constat accablant, qui témoigne aussi d'une libération de la parole et d'une vigilance renforcée.

Retrouvez les affiches Signal-Sports

Cet affichage, désormais obligatoire, vise à garantir à chaque pratiquant un accès direct à l'information en cas de violences, d'abus ou de comportements inappropriés dans le cadre sportif.

Un engagement fort pour des pratiques sportives sûres

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement total dans la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport. L'obligation d'affichage de la cellule Signal-Sports constitue une étape majeure pour sécuriser l'environnement sportif, protéger les pratiquants et encourager la libération de la parole. Des progrès importants ont été faits depuis 2020. Tous les acteurs du sport sont désormais impliqués dans cet objectif de protection des pratiquants et en priorité les plus vulnérables. C'est l'affaire de tous !

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports
presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37